

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers Présents : 13  
Nombre de Procurations : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 69

VOTES : 17          Contre : 0          Pour : 17  
Date de convocation : 13 septembre 2022

### DÉLIBÉRATION N° 2.1 MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU CONSEIL DE REGIE

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, à la salle France, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN GOETHEM, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Eloïse BOURREAU GOBIN, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Valérie NIESCIEREWICZ, délégués titulaires, Didier MARION, délégué suppléant.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Philippe CAILLON, Jean CHARRIER, pouvoir à Laurent DUBOST, Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Séverine MARCHAND pouvoir à Eloïse BOURREAU GOBIN, Patrich HUGUET, pouvoir à Daniel ELOI, Didier CADRO suppléé par Didier MARION.

Secrétaire de séance : Sylvie GOSLIN

.....

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ainsi que les articles L. 1412-1, R. 1412-1, L. 2221-1 à L. 2221-14, R. 2221-1 à R. 2221-17, et R. 2221-63 à R. 2221-94 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2019, portant création du Syndicat Mixte des Ports de Plaisance et de Pêche de Loire-Atlantique ;

**Vu** les statuts dudit Syndicat et notamment l'article 7.3 ;

**Vu** la délibération n°1.2 du Comité syndical du 30 septembre 2021 ;

**Considérant** que le syndicat a décidé d'assurer le service public lié à l'exploitation des ports de la Plaine sur Mer, Le Cormier, Préfailles et Saint-Michel-Chef-Chef en régie,

**Considérant** que, par délibération en date du 30 septembre 2021, une régie autonome, dépourvue de personnalité juridique distincte de celle du Syndicat, mais dotée de l'autonomie financière a été créée, en application des articles L. 2221-1 et suivants et R. 2221-63 et suivants du Code général des collectivités territoriales, afin d'assurer la gestion du service public d'exploitation des ports de la Plaine sur Mer (La Gravette, Le Cormier), Préfailles et Saint-Michel-Chef-Chef,

**Considérant** que la régie est administrée, sous l'autorité de la présidente du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son président, ainsi qu'un directeur,

**Considérant** qu'il revient au Comité syndical de désigner les membres de son conseil de régie, sur proposition de la Présidente du syndicat mixte ;

**Considérant** la dissolution du Cercle Nautique de Préfailles,

Entendu le Rapport de la Présidente,

Il est rappelé à l'assemblée sa délibération en date du 30 septembre 2021 par laquelle elle a approuvé l'acte de cession de la Régie d'exploitation des ports de plaisance de Loire-Atlantique » pour la gestion des ports de La Plaine-sur-Mer (La Gravette et le Cormier), de Préfaillles et de Saint-Michel-Chef-Chef.

Cette Régie d'exploitation dispose d'une autonomie financière mais ne dispose cependant pas de la personnalité morale. Elle doit néanmoins donner lieu à un Conseil de régie, instance consultative mêlant représentants de l'autorité portuaire et représentants des usagers.

À noter que la présidence de la Régie doit être assurée par un représentant de l'autorité portuaire mais que le Président du Syndicat mixte ne peut pas occuper lui-même cette fonction.

Suite à la dissolution du Cercle Nautique de Préfaillles, Il convient d'annuler la participation du cercle nautique de Préfaillles à ce même conseil.

### LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les membres du conseil d'exploitation de la régie suivants :
  - o en qualité de membres du Syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Claude CAUDAL	Monsieur Serge BODY
Madame Severine MARCHAND	Monsieur Benoit BOULET
Madame Eloïse BOURREAU GOBIN	Monsieur Remy ROHRBACH
Monsieur Jean MONTAVILLE	Monsieur Jean Michel BRARD
Monsieur Laurent DUBOST	Madame Christiane VAN GOETHEM

- o en qualité de représentants des usagers des ports de la régie :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Sylvain PELE représentant l'Ancre Préfaillaise	Monsieur Kevin GRELLIER représentant l'Ancre Préfaillaise
Monsieur Michel DIARD représentant l'Association des Plaisanciers de La Plaine sur mer...	Monsieur Jean Claude HERNANDEZ représentant l'Association des Plaisanciers de La Plaine sur mer...
Monsieur Yves BERTHAUD représentant le Cercle des Plaisanciers de Saint Michel Chef-Chef	Monsieur Michel GRELLIER représentant le Cercle des plaisanciers de Saint Michel Chef-Chef

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,  
le 19 septembre 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME  
LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE

  
Lydia MEIGNEN